

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE DU 9 MARS 2015

**RÉPARTITION DES MOYENS EN PERSONNELS D'ÉDUCATION (CPE)
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016**

I – BARÈME DE RÉPARTITION

Rappel méthodologique :

La répartition des moyens pour la prochaine rentrée a été faite à partir du résultat du barème détaillé ci-après et intégrant les effectifs « élèves » pour les collèges, lycées et ULIS ainsi que des données relatives au pourcentage d'élèves défavorisés et les internes.

La structure du barème est donc la suivante :

						Pondération
▶	Constats d'effectifs 2014 pondérés selon les formations suivantes:					
	. Formation en CLG (y compris SEGPA et ULIS)					0,40
	. Formation en LYC pour la voie générale et technologique					0,20
	. Formation en LYC pour la voie professionnelle					0,30
	. Effectifs ULIS en LYC					0,40
▶	Pourcentage d'élèves défavorisés au regard de l'effectif total de l'établissement (constat 2014 DAPEP):					
	. Formation en CLG (y compris SEGPA et ULIS)					0,20
	. Formation en LYC pour la voie générale et technique					0,10
	. Formation en LYC pour la voie professionnelle					0,15
	. Effectifs ULIS en LYC					0,20
▶	Constats d'effectifs 2014 des internes :					0,80

II – RÉPARTITION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015

Au titre de la rentrée scolaire 2015, l'académie bénéficie de la création de 2 emplois.

Au regard de l'application du barème exposé ci-dessous, ils sont implantés de la manière suivante :

- 1 dans le département de l'Essonne ;
- 1 dans le département des Hauts-de-Seine.

DÉPARTEMENT	DOTATION CPE RS 2014	DOTATION THÉORIQUE ISSUE DU BARÈME	ÉCART DOTATION RÉELLE/DOTATION THÉORIQUE	MESURES DE RENTRÉE RS 2015	DOTATION CPE RS 2015
78	263	257	6	0	263
91	234	241	-7	1	235
92	215	221	-6	1	216
95	248	241	7	0	248
TOTAL	960	960	0	2	962